

PLAIDOYER POUR LE PRÉLÈVEMENT D'ORGANES SUR DES CADAUVRES

Sept nouvelles greffes rénales réalisées en une semaine à Tizi-Ouzou

Un véritable plaidoyer pour le prélèvement d'organes sur des cadavres a été fait pour la deuxième fois au CHU de Tizi-Ouzou par le P^r Ahmed Chaballout, un Américain d'origine syrienne, grand spécialiste de la transplantation d'organes et non moins grand connaisseur de sa religion, l'islam, qu'il maîtrise comme sa pratique de la médecine depuis 30 ans à l'hôpital Fayçal d'Arabie saoudite après avoir exercé aux USA. Son plaidoyer scientifique — étayé par une longue expérience au cours de laquelle il a affronté les tabous et les interdits pour sauver des centaines de vies humaines — et religieux, appuyé sur des versets coraniques et des fetwas de savants religieux saoudiens et jordaniens, ne laisse aucun doute sur l'urgence, la licéité juridique et religieuse, la légitimité à tous points de vue, des prélèvements d'organes sur des cadavres. Cheikh Bouziri, moufti de la wilaya, devait d'ailleurs confirmer le caractère licite des ces prélèvements et du don d'organes. S'agissant de sauver des vies humaines, l'islam ne dresse aucun obstacle, il tient compte des progrès scientifiques, devait-il souligner, en rappelant une série de textes juridiques et ceux adoptés par des rencontres pluridisciplinaires consacrées à ce sujet et aux aspects voisins, tels que la responsabilité médicale.

Il ne reste donc plus qu'à sensibiliser et à convaincre les citoyens sur la nécessité du don d'organes et des prélèvements sur des cadavres. C'est un acte hautement humain, légal et religieusement licite, recommandé au demeurant par les savants religieux cités plus haut, même s'il y a encore des résistances notamment en Egypte et dans les milieux populaires chez nous. La transplantation d'organes se pratique largement en Arabie saoudite et au Koweït à partir de dons des vivants ou de prélèvements sur des cadavres. Il suffit que les parents du défunt l'acceptent et que la mort cérébrale soit dûment et médicalement constatée. On peut aussi recommander par voie testamentaire le don de ses organes à la médecine en vue de remplacer ceux défectueux des malades. Il est même souhaitable que le prélèvement sur des cadavres devienne automatique et systématique comme aux USA et en Espagne, pays où les transplantations sont les plus élevées au monde. Les dons devraient également être élargis au-delà des membres de la famille des malades comme le prescrit la législation nationale par crainte de pratiques immorales.

Si l'on devait prélever les organes uniquement sur les personnes mortes accidentellement, il y a de quoi mettre un terme aux souffrances inimaginables des centaines de dialysés au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, où le nombre de ceux en phase terminale est sur le point d'atteindre les 160 contre 120 l'an dernier, tandis que les nouveaux cas enregistrés sont en passe de doubler, selon les statistiques du premier semestre de l'année en cours, indique le professeur chef de service de néphrologie. Il soulignera la gravité de cette évolution par rapport aux normes internationales qui sont de 100 pour un million d'habitants. Il est donc indispensable et urgent pour le pays de passer de la phase de greffes à partir des dons à celle du prélèvement, à systématiser juridiquement, sur les cadavres pour mettre fin au martyr de 12 000 dialysés nationaux qui pourraient être réinsérés pleinement dans la vie sociale, à l'exemple de la petite fille de Aïn-El-Hammam qui a subi une greffe, devenue première de sa classe et qui vient d'être admise en 6^e année. Imaginons le poids économique et social pour la collectivité, le martyr du dialysé qui passe 4h, trois jours par semaine, sous le rein artificiel, les difficultés économiques et morales de sa famille, la joie et le bonheur du malade définitivement libéré du supplice, de l'angoisse et du désespoir, et ce, notwithstanding les économies très importantes que la société pourrait enregistrer à travers cette opération. Posons-nous la question suivante : est-ce que tout cela ne vaut pas un don d'organes, un prélèvement sur cadavre ?

Le P^r Ahmed Chaballout a réalisé au cours de ce deuxième séjour au CHU de Tizi-Ouzou, depuis vendredi dernier, 7 greffes rénales, il en avait fait 5 le mois de mai dernier et il en fera 8 au cours du mois de novembre prochain pour boucler le programme de 20 greffes rénales du CHU pour l'année en cours. Il a, par ailleurs, procédé à la pose de 8 pestules pour dialysés qui n'auront plus à être piqués à chaque fois. Le CHU de Tizi-Ouzou fait ainsi son entrée dans la cour des grands centres hospitalo-universitaires qui offrent des soins hautement spécialisés aux patients de la wilaya des régions limitrophes. Il compte réaliser 60 à 70 greffes de cornée au lieu de son programme initial de 30, des implants pour sourds et muets, mettre en place un service de chirurgie thoracique. Il reste à souhaiter la multiplication des conventions avec de grands spécialistes du genre pour former un plus grand nombre de spécialistes algériens, élargir et démocratiser les soins hautement spécialisés et très coûteux. En attendant le lancement d'un centre national de coordination — il existe quelque chose de similaire en Arabie saoudite — avec un fichier des malades et des donneurs potentiels ou d'organes disponibles prélevés sur des cadavres, le CHU de Tizi-Ouzou compte se lancer dans l'opération en solo.

B. T.

CONSTAT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TIC

On efface tout et on recommence...

Le discours tenu pendant ces deux dernières années par l'ex-ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, M. Boudjemaâ Haïchour, faisant état d'un avancement considérable des nouvelles technologies dans notre pays, vient d'être battu en brèche par la communauté scientifique de ce secteur.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - Le 1^{er} Congrès international sur la stratégie des TIC en Algérie, organisé par l'Union nationale des scientifiques et technologues (UNST), s'est achevé hier sur une note de pessimisme.

Lors d'une conférence-débat organisée hier au Cerist, l'UNST a présenté une déclaration préliminaire issue des travaux du congrès, qui se voulait une première initiative pour déclencher le débat sur la stratégie que veut mettre en place le ministre, M. Hamid Bessalah, à l'horizon 2013. Pour ne donner que l'exemple de l'échec de l'opération Ousratic destinée à l'acquisition d'un PC pour chaque famille, les technologues ont insisté sur la

nécessité, pour l'Algérie, de «se ressaisir» et de remettre sur les rails le train des TIC, celui-ci étant très en retard, constatent-ils.

Reprenant l'exemple de Ousratic, les intervenants affirment que le projet a démarré, certes, sur une idée généreuse, mais fautive. Fausse dans la mesure où elle s'est basée sur une problématique d'accès à un ordinateur, au lieu de construire le débat sur ce que peuvent apporter les nouvelles technologies pour la famille dans son environnement social et économique.

De ce fait, les familles qui n'ont vu que le côté économique et financier du projet n'ont pas affiché un engouement pour l'acquisition d'un PC.

Les technologues se demandent d'ailleurs pourquoi aucun bilan n'a été fait à ce jour sur cette opération, pour tenter de corriger les erreurs et de redémarrer le projet sur de bonnes bases. De ce congrès, il ressort que malgré les potentialités humaines recensées dans ce domaine, l'Algérie manque d'une vision globale et intégrée pour les TIC. Celles-ci ne sont, hélas, pas considérées comme un vecteur économique. L'analyse des faits et pro-

cédures qui régissent les TIC a laissé apparaître «des insuffisances et des dysfonctionnements à différents niveaux des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies pour les TIC». Les spécialistes expliquent que l'Algérie a enregistré une implantation anarchique des TIC, affaiblissant ainsi l'impact qui devait avoir lieu sur le développement.

A cet effet, l'Union nationale des scientifiques et technologues interpelle les premiers responsables de ce secteur à réfléchir sur la nécessité de créer un haut conseil des TIC, qui sera une haute autorité capable de prendre en charge l'édification de la société d'information et organiser l'utilisation intelligente et productive des nouvelles technologies. Présent à cette conférence, le président du Reage, une association des cadres algériens à l'étranger, M. Ouzani, a appelé à l'intensification des échanges avec la communauté algérienne à l'étranger afin qu'elle apporte son savoir-faire et son expérience en la matière.

Ils sont plus de 200 Algériens à intervenir dans le monde des TIC, à un niveau de technologie très élevé.

R. M.

DIXIÈME JOURNÉE DE DÉONTOLOGIE MÉDICALE

«15 médecins purgent des peines de prison»

«Médecine et nouvelles technologies de l'information et de la communication.» C'est le thème retenu par le conseil national de déontologie médicale pour la 10^e journée de déontologie médicale organisée mercredi dernier à Constantine. Durant cette journée, les participants ont abordé, en plus de la thématique principale de ce séminaire, des sujets ayant trait à la formation à distance, la sécurité sociale et également le médicament générique.

Aussi, le président de l'Ordre national des médecins, le D^r Bekkat Berkani, a tenu un point de presse en marge des travaux de cette journée où il a parlé des positions de son instance, chargée essentiellement de donner la qualification aux médecins éligibles à pratiquer la profession, par rapport à l'état actuel du système national de santé.

Il fustigera notamment les médecins en exercice dans le secteur public et qui jugent «inutile» l'inscription au tableau de l'Ordre des médecins. «Nous constatons une déperdition (médecins non inscrits sur le tableau de l'Ordre) d'environ 10% parmi les praticiens du secteur public mais, d'ici le mois de novembre, nous allons engager des actions plus strictes surtout vis-à-vis de leur employeur pour les obliger à se conformer aux réglementations en vigueur parce que, seul l'Ordre des médecins peut statuer sur les qualifications de ces médecins et le fait d'avoir un diplôme ou exercer dans un hôpital public ne veut rien dire» dira-t-il. M. Bekkat, qui a souligné la caducité de la

législation algérienne encadrant la santé publique en générale, a, en effet, insisté sur la nécessité de l'abroger afin de pouvoir prendre en charge l'ensemble des évolutions enregistrées dans notre société. A ce sujet, il a recommandé l'organisation d'assises nationales sur la santé pour discuter de l'avenir de notre système de santé à la lumière de ces évolutions qui constituent, selon ses termes, un mouvement d'ensemble à agencer.

Et de donner pour illustrer cet état de fait l'exemple de la permission aux spécialistes et aux chirurgiens du secteur public d'exercer, deux après-midi par semaine, dans des cliniques privées. A ses yeux, il est temps de bannir cette mesure puisque, ajoute-t-il, rien ne la justifie maintenant à partir du moment où l'Etat, qui n'avait pas les moyens de leur donner satisfaction, salariale notamment, jouit actuellement d'une aisance financière confortable et peut, de facto, les satisfaire et mettre fin à cette «malaxation» entre le public et le privé qui n'a pas réussi l'effet escompté. Sur un autre

chapitre, le président de l'Ordre national des médecins a évoqué, dans la foulée de ses réponses, s'agissant de la formation continue pour les médecins, l'idée selon laquelle il serait plus adapté de concevoir une sorte de «permis à points» pour les médecins. C'est-à-dire, revoir périodiquement les qualifications de ces derniers et ceux qui sont aptes à pratiquer la médecine à un moment donné ne le seront pas forcément dans quelques années. «C'est ainsi que nous pouvons réduire la marge d'erreurs dans l'exercice de la profession» avancera-t-il.

Dans ce sens, il a indiqué que son ordre avait traité 500 plaintes contre des praticiens durant les trois dernières années et ce, malgré le fait que les Algériens sont beaucoup plus enclins à porter leurs préoccupations devant les tribunaux et cours de justice en vue de chercher des indemnités matérielles que de saisir des instances de déontologie. En fait, si l'Ordre des médecins s'est contenté de «distribuer» des avertissements ou des blâmes dans le pire des cas, la justice, par ailleurs, a décidé d'écrouer un nombre de médecins. 15 praticiens, précise-t-il, purgent actuellement des peines, parmi lesquels des psychiatres ayant délivré des ordonnances de complaisance et d'autres ayant dirigé des avortements.

Enfin, il a beaucoup plus disserté sur les actes

médicaux qu'autre chose. A ce titre, le D^r Bekkat a dénoncé l'asservissement des médecins par certains laboratoires pharmaceutiques. «C'est vrai que le médecin est indépendant dans l'établissement de l'acte médical mais la vente concomitante est intolérable. Quelque part, c'est de la corruption. Idem pour les pharmaciens qui n'ont pas encore le droit de substitution aux médecins dans l'exécution des ordonnances médicales» s'indignera-t-il. «Financer des stages pour certains médecins afin de promouvoir, pour des raisons financières, des produits sur le dos des malades ou de faire du marketing pour telle ou telle firme est strictement interdit. Il faut qu'il y ait une transparence de ce côté-là» conclut-il.

Il convient de noter qu'une conférence portant sur l'expérience française des médicaments génériques a été donnée par A. Certain et E. Orru-Bravo du CHU Bichat Claude Bernard de Paris dont il est à retenir l'institution du TFR (tarif forfaitaire de remboursement) en 2004. Il s'agit de l'alignement de la valeur remboursée pour la même molécule que ce soit d'un produit générique et de princeps. Une mesure qui a permis d'augmenter la part du générique dans le marché, réaliser une baisse significative des prix du médicament de princeps et réduire la facture des soins.

Lyas Hallas